

Elle veut faire entendre la voix des nés sous X et de leurs mères

Maria, 66 ans, est née à Lille, a grandi à Aulnoy et a travaillé comme bibliothécaire à Paris. Maman d'un garçon, c'est après 40 ans qu'elle s'est mise en quête de retrouver sa famille biologique, elle qui est née sous X.

PAR VALÉRIE AUBERT
valenciennes@lavoixdunord.fr

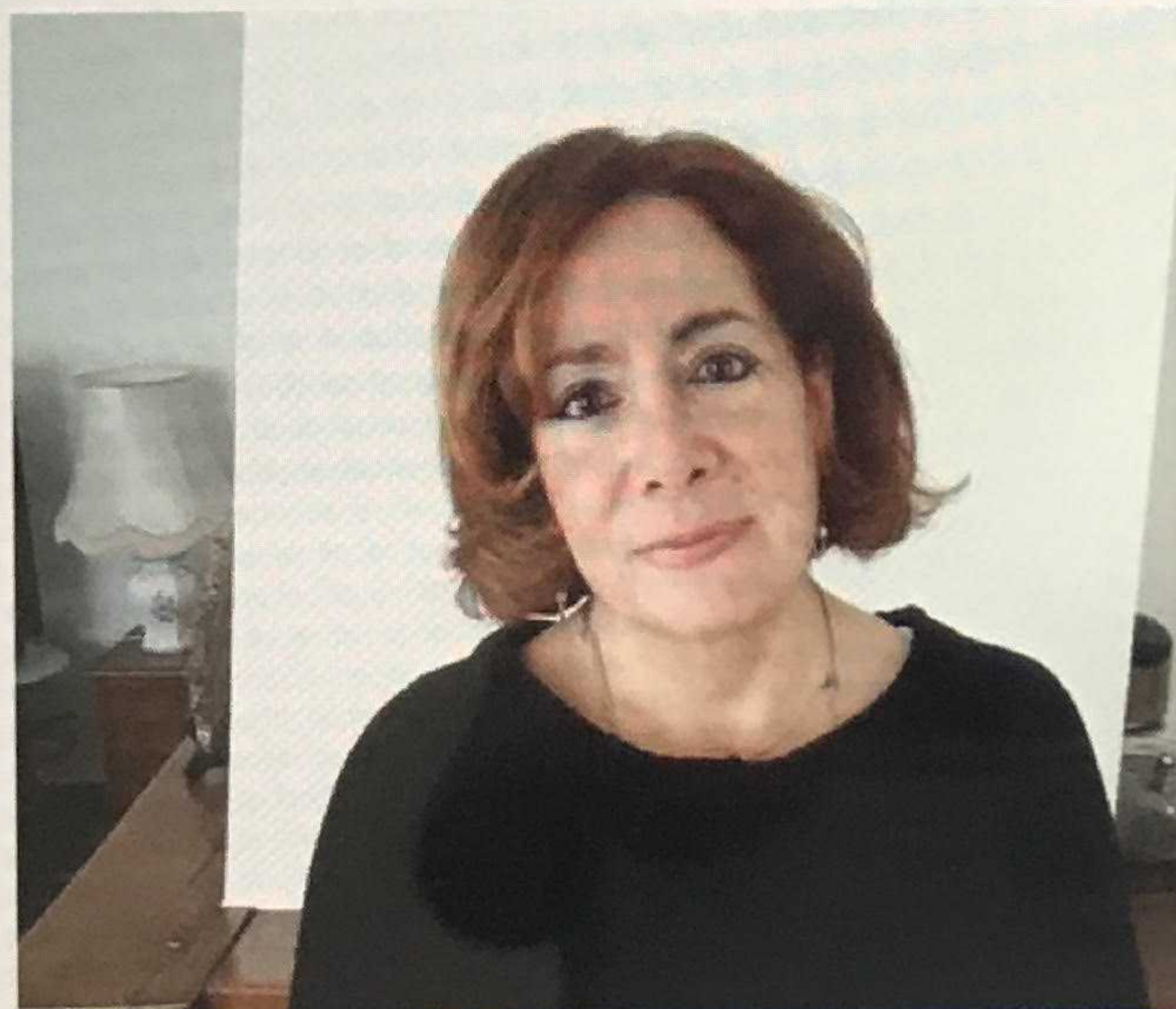
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES. Placée à la

DDASS⁽¹⁾ dix jours après sa naissance à Lille, le 14 janvier 1955, Maria Pia Briffaut a été prise en charge par une famille d'accueil, avant d'être adoptée à dix-huit mois par un couple d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Ils n'avaient alors aucune information sur les origines de leur petite fille, encore moins sur les motifs de son abandon. Au moins sait-elle qu'elle a été adoptée. « Je l'ai toujours su, ils me l'ont dit très, très tôt. »

À l'adolescence, une question la taraude : « J'ai souhaité savoir qui était ma famille biologique et ce qu'il s'était passé, et surtout si j'avais des frères et sœurs, parce que j'étais fille unique dans ma famille adoptive. » À l'époque, les démarches pour retrouver ses origines « ne se faisaient pas ».

Elle se lance après le décès de sa mère adoptive, à plus de 40 ans. Maria prend contact avec l'Association pour le droit aux origines des nés sous X (ADONX), qu'elle préside depuis janvier 2008. « J'ai appelé au hasard et j'ai demandé comment on procédait. On m'a dit qu'il fallait consulter son dossier au conseil général de son département de naissance. »

Rendez-vous deux mois plus tard. Elle y découvre « un tas de détails : sur le physique de ma mère, sur le fait que j'avais deux frères nés avant moi, qu'ils étaient tous italiens de naissance et de nationalité, qu'ils habitaient le Nord - Pas-de-Calais, que



Maria Pia Briffaut milite pour aider les enfants nés sous X ou leurs mères à retrouver leurs origines.

mon père était mineur ». Le dossier précise encore que la maman « pleurait au moment où on m'a emmenée ».

« C'ÉTAIT MA SŒUR ! »

En revanche, aucun élément ne permet d'identifier sa mère, « ça m'a mise en colère ». Elle adhère à l'ADONX. Elle poursuit ses recherches, sans succès. Jusqu'à ce soir de décembre 2010. Elle reçoit un coup de téléphone : « C'était ma sœur ! » Elle découvre que ses frères et sœurs la recherchent depuis des années, « pour en faire la surprise à (sa) mère ». Celle-ci est malheureusement décédée six mois plus tôt. Histoire à la fois

belle et tragique : « Ma mère n'a jamais voulu m'abandonner. On lui a enlevé l'enfant de force à l'hôpital, parce que sa belle-mère pensait que j'étais née d'un adultère. Ma mère pleurait et criait. » Et de rappeler ce que dit la loi : « On peut donner son enfant à l'adoption, mais on peut laisser des coordonnées de façon à pouvoir le retrouver ou que l'enfant puisse vous retrouver. » D'où son souhait : mieux informer les femmes accouchant sous X sur le fait qu'elles ont ce droit. Pour Maria Pia il est indispensable qu'elles puissent le faire, « même plus tard ». ■

⁽¹⁾ Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales.

Naître sous X, cela signifie que la mère accouche anonymement. Elle peut lever le secret à tout moment de sa vie.

L'équipe médicale fait part à la femme qui accouche sous X des conséquences de l'abandon de l'enfant, du choix qui lui est laissé de donner son identité et/ou des éléments non-identifiants sous pli fermé (conservé par les services du Département), des aides financières permettant d'élever l'enfant, des délais et conditions selon lesquels l'enfant peut être repris par ses parents. Sitôt après la naissance, le bébé est remis à l'Aide sociale à l'enfance (ex-DDASS) du Département. Un procès-verbal mentionnant le consentement éventuel à

l'adoption est établi. Dès lors, le bébé n'a plus de filiation et est déclaré pupille de l'État à titre provisoire.

PUPILLE DE L'ÉTAT

La mère a deux mois pour revenir, ou non, sur sa décision. Durant cette période, l'enfant n'est pas adoptable. Il est placé dans une pouponnière ou dans une famille d'accueil.

Après ces deux mois, si la mère n'est pas revenue sur sa décision, le bébé devient pupille de l'État et peut être proposé à l'adoption. En revanche, si la mère revient sur sa décision, un accompagnement lui est proposé pendant les trois ans qui suivent la restitution de son enfant. ■

Naître sous X, qu'est-ce que ça signifie ?

11 FESTIVAL 2 CINEMA VALENCIENNES 24-29 SEPT. 2021

GAUMONT VALENCIENNES
PROGRAMME DU MARDI 28 SEPTEMBRE

9h30	FOCUS MÉTIERS DU CINÉMA Masterclass Brigitte Taillandier & Jean-Pierre Laforce	14h00	FOCUS CINÉMA BELGE HORS COMPÉTITION Un monde de Laura Wandel en présence de Laura Wandel
10h00	FOCUS MÉTIERS DU CINÉMA Masterclass Caroline Vignal et Emilie Michelon	16h45	FOCUS CINÉMA BELGE HORS COMPÉTITION Une vie démontée d'Ann Sirot et Raphaël Balboni en présence d'Ann Sirot
11h00	COMPÉTITION DOCUMENTAIRES Little Palestine, Journal d'un siège de Abdallah Al-Khatib en présence de Abdallah Al-Khatib	16h45	AVANT-PRÉMIÈRE HORS COMPÉTITION Madame Tuller d'Antoine Barraud en présence d'Antoine Barraud
14h00	COMPÉTITION FICTIONS The Card Counter de Paul Schrader	19h30	SOIRÉE DE CLÔTURE Hommage à Brigitte Taillandier & Jean-Pierre Laforce Palmarès Documentaires et Fictions FILM DE CLÔTURE HORS COMPÉTITION France de Bernard Campan et Alexandre Jollien en présence de Bernard Campan et Alexandre Jollien

2000885767441

Valenciennes Au Cœur des Collections

Grand Hall d'Accueil
« Revivez la France... la collection réinventée... »

Un concept unique d'exposition ludique et culturelle pour parcourir le patrimoine français en 250 tableaux mettant en scène plus de 10.000 objets de collections de quatuor.

4 célébrations temporaires disponibles uniquement sur l'événement à la cité des congrès

DERNIÈRE MINUTE
Vende au Avant-Prevente Nationale des timbres GOLDORAK

Bureau Temporaire de La Poste

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PHILATÉLIE
SALON DES MÉMOIRES EUROPÉENS
CHALLENGE EUROPÉEN DE NUMISMATIQUE
BUREAU TEMPORAIRE DE LA POSTE

du 8 au 10 oct.

ENTRÉE GRATUITE 10H. - 18H. (10h le dimanche)